



Chers Devisiennes et Devisiens,

C'est avec un grand plaisir que je viens vers vous en qualité de Maire de La Devise depuis le 12 janvier 2018, date d'installation de Notre nouveau conseil municipal.

Il nous paraissait important de vous proposer une présentation de notre équipe et l'organisation des commissions de travail définies pour ces deux années à venir, dans l'attente du renouvellement des conseils municipaux aux élections de 2020. Je tiens à vous souligner que ce renouvellement sera procédé par scrutin de listes entières, puisque notre commune compte maintenant plus de 1000 habitants (1100 habitants au total).

Le regroupement de nos 3 communes est motivé par le désir d'**assurer une meilleure représentativité de notre territoire** et de ses habitants auprès de l'Etat, des autres collectivités ou établissements publics, tout en respectant une représentation équitable des communes fondatrices au sein de La Devise et une égalité de traitement entre les habitants des communes déléguées.

Rappelons également les différents engagements décrits dans la charte constitutive de notre Comm'Une :

- **Maintenir et développer un service public de proximité** au profit des habitants du territoire en regroupant tous les moyens humains, matériels, financiers des 3 communes pour permettre d'assurer le développement cohérent et équilibré de chacune des communes fondatrices.
- **Mettre en commun et mutualiser les ressources humaines et financières** par une gestion administrative unique, pour assurer la maîtrise des dépenses et obtenir des capacités plus importantes à investir, en étant capable de développer des projets que chaque commune historique, prise séparément, aurait difficilement pu porter.
- **Permettre aux enfants de la commune nouvelle de suivre une scolarité sur la commune**, en répondant à tous les problèmes inhérents à cette scolarisation (garderie, transport scolaire, ...).
- **Permettre aux associations de grandir à l'échelle de la commune nouvelle**, et proposer des locaux adaptés à leur fonctionnement, permettre le maintien et le développement des fêtes et manifestations.
- **Développer la citoyenneté** avec la mise en place d'un Conseil Municipal Jeune au niveau de la commune nouvelle.

Trois axes de développement principaux seront privilégiés : **La mobilité**, comme politique de déplacement adaptée au milieu rural pour limiter l'isolement, faciliter le lien social et l'accès à l'école.

Le tourisme, qui consistera à promouvoir le territoire (en se démarquant sur l'éco-tourisme ou tourisme vert), à développer des partenariats avec les acteurs économiques (démarches de labellisation des gîtes, restaurant) et développer les sports natures, notamment au travers les chemins de randonnée. Et enfin, **l'environnement**, en préservant la qualité et le cadre de vie sur le territoire, notamment en mettant en place une politique des énergies renouvelables maîtrisée.

Nous espérons rester au cœur de vos préoccupations et comptons sur votre collaboration pour y parvenir, en qualité d'acteurs de votre commune. N'hésitez pas à vous manifester auprès de nous, nous resterons à votre écoute.

Je vous souhaite une agréable lecture de cette lettre d'information.

Pascal TARDY

La composition du conseil municipal :

La commune nouvelle est dotée d'un conseil municipal élu conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

Jusqu'au prochain renouvellement, le conseil municipal de la Commune Nouvelle sera composé de **l'ensemble des conseillers municipaux en fonction à la date de la création dans les 3 communes historiques, soit 32 membres.**

Après le renouvellement des conseils municipaux, le nombre de conseillers municipaux sera de **19 membres pour le mandat 2020-2026** et **15 membres pour les mandats suivants.**

Le maire délégué ?

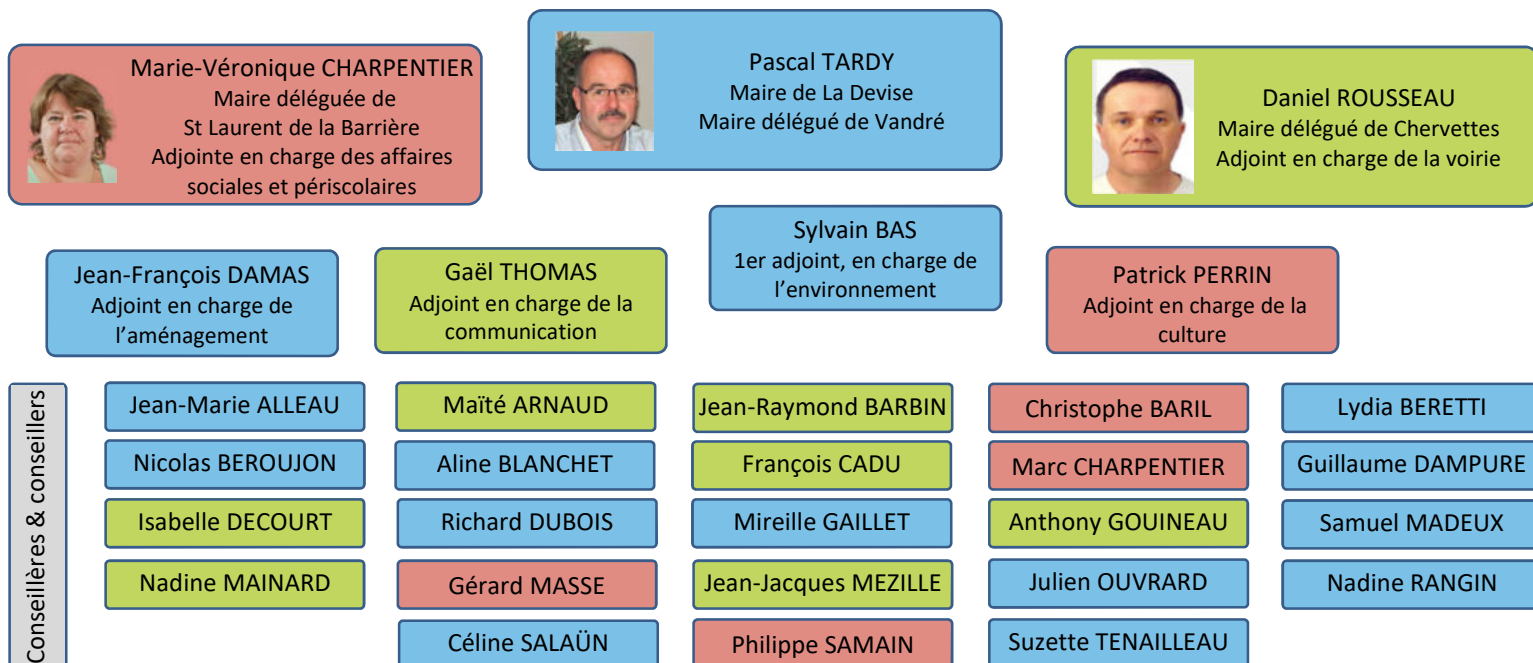
Les 3 **maires historiques** deviennent **maire délégué** de leur commune respective. Le maire délégué exerce les fonctions d'**adjoint au maire de la commune nouvelle.**

De plus, sur le territoire de la commune déléguée, Il est **officier d'état civil et officier de police judiciaire.**

Il est chargé :

- de la délivrance et reprises des concessions du cimetière,
- des autorisations d'urbanisme,
- des permissions de voirie, arrêtés d'alignement, arrêtés de circulation, permis de stationnement et tous documents afférents relatifs à la commune déléguée.

L'organigramme du conseil municipal de La Devisé



Les Commissions de La Devisé

En amont du Conseil municipal, ou pour aider l'autorité territoriale dans ses décisions, interviennent plusieurs Commissions municipales dans lesquelles se prépare le travail d'élaboration et de réflexion des élus. Ces commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au Conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer.

Contrairement aux séances du Conseil municipal, celles des commissions ne sont en principe pas publiques puisqu'il s'agit d'élaborer des travaux préparatoires. Toutefois, si la Commission l'estime nécessaire, des membres extérieurs pourront être invités afin d'émettre un avis éclairé.

La Commission Affaires sociales :

Ses compétences : Dossiers d'aides sociales et toute autre affaire relevant du service social) et gestion du personnel (ressources humaines, aides sociales pour le personnel, assurances, et toute autre affaire liée au personnel).

Présidente : M.V. CHARPENTIER

La Commission voirie :

Ses compétences : Voirie, espaces verts, matériels techniques, fleurissement, illuminations et tous domaines afférents à la voirie.

Président : D. ROUSSEAU

La Commission des bâtiments et accessibilité :

Ses compétences : Gestion et suivi des dossiers et travaux, acquisition, entretien, sécurité, et tous domaines afférents relatifs aux bâtiments.

Président : S. BAS

La Commission Environnement :

Ses compétences : Energies renouvelables, réserves foncières, SIAH, et tous domaines afférents à l'environnement.

Président : S. BAS

La Commission Aménagement :

Ses compétences : Urbanisme, PLUiH, habitat, tourisme vert et tous domaines afférents à l'aménagement.

Président : J.F. DAMAS

La Commission Affaires Scolaires et Périscolaires :

Ses compétences : Gestion et suivi des affaires scolaires, de la garderie municipale, de la restauration scolaire, des temps périscolaires, du transport scolaire et tous domaines afférents aux affaires scolaires et périscolaires)

Présidente : M.V. CHARPENTIER

La Commission Culture :

Ses compétences : Equipements sportifs et culturels, associations, gestion et suivi des locations des salles, animations et tous domaines afférents à la culture)

Président : P. PERRIN

La Commission Communication :

Ses compétences : Bulletin municipal, site internet, charte graphique et tous domaines afférents à la communication.

Président : G. THOMAS

Restez en contact !...

Envoyez un mail à communication@la-devise.fr , vous recevrez les dernières informations de La Devisé.

